

## Position de la Plateforme belge pour un commerce juste et durable

10 juin 2026

# Accord commercial UE-US : L'Union européenne devrait refuser un traité inégal avec les États-Unis



Depuis janvier 2025, le président des États-Unis Donald Trump a lancé une guerre commerciale en imposant des tarifs douaniers unilatéraux à ses partenaires commerciaux. Dans son collimateur, l'Union européenne (UE) n'a pas échappé à son courroux. En juillet 2025, la Commission européenne a ainsi conclu, à Turnberry, un accord comportant d'importantes concessions pour l'économie du marché commun. Pour renforcer son autonomie stratégique, l'UE doit refuser de se plier aux exigences états-uniennes, s'appuyer sur le droit international de l'OMC pour justifier son rejet et exiger des relations commerciales justes et durables.

### Les États-Unis à l'offensive commerciale

Contrairement à ce que prétend Donald Trump, une récente étude de la Banque de France<sup>1</sup> montre qu'en tenant compte non seulement du commerce de biens, mais aussi des services et des revenus, c'est la zone euro qui enregistre un léger déficit de compte courant vis-à-vis des États-Unis. Les États-Unis ont pourtant annoncé l'instauration d'un tarif minimal de 10 % sur l'ensemble des importations du pays, voire 50 % dans certains cas, sur base de l'argument d'un déficit commercial. Pour l'UE, un tarif de 25 % serait appliqué aux véhicules et pièces automobiles, 50 % sur l'acier et l'aluminium, et 20 % sur le reste des importations.

<sup>1</sup> Voir <https://www.banque-france.fr/en/publications-and-statistics/publications/looking-beyond-trade-goods-united-states-has-slight-current-account-surplus-euro-area>.

## L'accord transatlantique : enjeux et concessions

L'accord du 21 août 2025 conclu entre Bruxelles et Washington comprend trois dimensions<sup>2</sup> :

### *Droits de douane*

L'UE s'est engagée à supprimer les droits sur tous les produits industriels états-uniens (déjà le cas pour 66 % d'entre eux) et à accorder un accès préférentiel à un large éventail de produits agricoles. En retour, les États-Unis ont imposé des droits plus élevés sur les produits européens (maximum 15 %), tout en maintenant une augmentation unilatérale des droits de 50 % sur l'acier, l'aluminium et leurs dérivés intervenant après la signature de l'accord, avec la possibilité d'élargir unilatéralement la liste des produits concernés. Ce faisant, elle accepte un échange inégal, alors que la Cour suprême (20 février 2026)<sup>3</sup> et la Cour du commerce international (7 mai 2026)<sup>4</sup> des États-Unis ont jugé illégaux les droits de douanes appliqués par l'administration Trump.

Pour imposer de nouveaux tarifs, l'administration Trump invoque à présent l'argument selon lequel l'UE autoriserait la mise sur le marché de produits issus du travail forcé au détriment des intérêts des exportateurs étatsuniens<sup>5</sup> et détourne les préoccupations légitimes en matière de respect des normes sociales fondamentales de l'OIT à des fins de coercition économiques. Cette nouvelle tentative laisse présager que ces futurs tarifs douaniers courent le risque d'être retoqués par la justice états-unienne.

### *Investissements*

L'UE s'engage à acheter 750 milliards de dollars de matières premières énergétiques (gaz naturel liquéfié, pétrole) et de produits nucléaires états-uniens d'ici 2028, ainsi que 40 milliards de dollars de puces IA. Les entreprises de l'UE devraient investir 600 milliards de dollars aux États-Unis. L'UE se rend ainsi davantage dépendante des États-Unis pour son approvisionnement énergétique. En investissant des centaines de milliards de dollars aux États-Unis, elle se priverait des investissements dont elle a un urgent besoin, comme l'a notamment souligné le rapport Draghi.

### *Régulations*

La Commission européenne s'est diplomatiquement et politiquement engagée à revoir des législations clés du Pacte vert (RDUE, CBAM, CSRD et CSDDD<sup>6</sup>) ainsi que d'autres réglementations d'intérêt public (alimentation, énergie, transport). Le fait d'accepter une telle ingérence des États-Unis dans l'élaboration de ses propres normes affaiblit l'autonomie stratégique de l'UE. En particulier, le démantèlement des normes du Pacte vert européen dans le contexte de nouvelle flambée des prix énergétiques provoquée par le blocage du détroit d'Ormuz équivaut à retarder la transition énergétique nécessaire pour renforcer l'autonomie stratégique de l'UE en réduisant sa dépendance aux importations coûteuses d'énergies fossiles. Bien que l'UE cherche d'un côté à contrecarrer la domination de la Chine à l'égard des minéraux critiques

---

<sup>2</sup> [Joint Statement on a United States-European Union framework on an agreement on reciprocal, fair and balanced trade](#), 21 août 2025.

<sup>3</sup> Voir [https://www.supremecourt.gov/opinions/25pdf/24-1287\\_4gcj.pdf](https://www.supremecourt.gov/opinions/25pdf/24-1287_4gcj.pdf).

<sup>4</sup> Voir <https://www.cit.uscourts.gov/sites/cit/files/26-47.pdf>.

<sup>5</sup> Voir [https://www.lemonde.fr/international/article/2026/06/03/droits-de-douane-l-administration-trump-propose-de-nouvelles-taxes-en-s-appuyant-sur-la-lutte-contre-le-travail-force\\_6696544\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2026/06/03/droits-de-douane-l-administration-trump-propose-de-nouvelles-taxes-en-s-appuyant-sur-la-lutte-contre-le-travail-force_6696544_3210.html).

<sup>6</sup> Ces législations concernent respectivement la lutte contre la déforestation (RDUE), le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) et les obligations des grandes entreprises en matière de rapportage sur la durabilité (CSRD) et de devoir de vigilance (CSDDD).

nécessaires à sa réindustrialisation, avec cet accord elle adopte une démarche opposée : outre l'engagement d'achat de produits nucléaires, l'accord ne contient en effet que des engagements d'achats d'énergie fossile.

## **Secteurs à risque**

En affaiblissant les conditions de concurrence équitables (*level playing field*) pour l'industrie, l'accord comporte de nombreux risques pour les travailleur·euses européen·nes et mettra sous pression le modèle social et les normes environnementales de l'UE.

### *Secteur agricole*

L'accord UE-US risque d'accentuer la concurrence à bas coût dans le secteur agricole, les pressions sur les normes et les revenus agricoles, ainsi que les risques sanitaires et la souveraineté alimentaire. Plusieurs filières de l'UE apparaissent vulnérables à la concurrence de produits états-uniens. L'élevage est particulièrement menacé, avec un risque de pression accrue sur les prix et les revenus agricoles déjà fragilisés. Par ailleurs, l'accord pourrait renforcer la dépendance de l'UE dans le secteur des semences, tout en accentuant les risques sanitaires et environnementaux liés à l'importation de produits ne respectant pas les normes européennes.

### *Secteur industriel*

D'après les estimations de la BCE (juin 2025), un droit de douane de 15% causera à l'économie de la zone euro une perte de 1,5 point de croissance entre 2025 et 2027, soit l'équivalent de 240 milliards d'euros, ce qui aura des répercussions sur l'emploi et les salaires, en particulier dans les industries manufacturières. Notons que tout ceci intervient dans un contexte où, selon la BNB, les États-Unis absorbent 5,7% des exportations belges. Une baisse des exportations pourrait donc avoir des conséquences sur l'emploi industriel en Belgique.

## **Une suprématie sans fin**

Par ailleurs, la menace de la prise de contrôle du Groenland par les États-Unis, mais aussi la pression pour obtenir de nouveaux renoncements en matière de régulation numérique et les menaces incessantes de nouveaux droits de douane jettent de sérieux doutes sur la fiabilité du partenaire états-unien.

C'est d'ailleurs ce qui avait poussé le Parlement européen à insérer, dans le règlement mettant en œuvre l'accord, plusieurs garde-fous, notamment une clause conditionnant son entrée en vigueur (à la levée des surtaxes sur l'acier et l'aluminium imposées unilatéralement par les États-Unis après la signature de l'accord), une clause d'extinction (qui mettrait automatiquement fin aux allègements tarifaires de l'UE en mars 2028 à moins que l'accord ne soit renouvelé) et un mécanisme de suspension (en cas de violation des termes de l'accord par les États-Unis). Cependant, les négociations finales n'ont conservé qu'une version affaiblie de ces mesures, avec une clause d'extinction repoussée à 2029 et un mécanisme de suspension réduit. La clause de validité conditionnelle a été abandonnée, laissant plus de marge aux États-Unis malgré leurs

surtaxes non levées<sup>7</sup>. Au final, le texte apparaît comme largement déséquilibré et peu contraignant pour les États-Unis, illustrant une position européenne affaiblie.

## **Une alternative est possible – Nos recommandations**

Il importe d'affirmer le rôle de l'UE, de contrer la politique néo-mercantiliste de l'administration Trump et de faire face à la dépendance et aux pratiques similaires de la Chine. Il est aussi crucial que les partenariats de l'UE soient cohérents avec le respect des droits humains fondamentaux internationalement reconnus, des Objectifs de développement durable ainsi qu'avec la nécessité de renforcer son autonomie stratégique dans un monde instable.

C'est pourquoi nous recommandons :

1. de s'opposer aux logiques inégales de l'accord, à tout le moins, de soumettre la suspension des avantages à des clauses durabilité d'application en cas de violation de droits humains fondamentaux, en ce compris couvrir les violations des normes fondamentales de l'OIT et en cas d'écart salarial provoquant insécurité et des dégâts économiques ;
2. de refuser toutes concessions sur les réglementations européennes et de renforcer les législations européennes qui promeuvent les normes sociales, environnementales, sanitaires et numériques ;
3. de rejeter l'exigence de 600 milliards d'euros d'investissements dans l'économie états-unienne et les réorienter vers les secteurs stratégiques de l'UE ;
4. de s'opposer au projet de règlement sur les produits industriels et agricoles états-uniens ;
5. de renforcer l'autonomie stratégique européenne, notamment en matière énergétique, industrielle, numérique et alimentaire, et de poursuivre l'intégration de son propre marché.

---

<sup>7</sup> Voir <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2026/05/20/eu-us-trade-council-and-parliament-strike-a-deal-to-implement-the-tariff-elements-of-the-joint-statement/>.